

Permis d'exploitation

Financement
Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif
Organisme responsable et contact
CCM MONT-DE-MARSAN ET CEL Agnès Billot 07.87.33.01.92 agnes.billot@landes.cci.fr
Accès à la formation
Publics visés :
Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)
Sélection :
Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle
Niveau d'entrée requis :
Sans niveau spécifique
Conditions d'accès :
Tout créateur, repreneur ou exploitant d'un établissement pourvu d'une licence débit de boissons (3 ou 4), d'une licence restaurant (Petite Restauration ou Restaurant).
Prérequis pédagogiques :
Non renseigné
Contrat de professionnalisation possible ?
Non

Objectif de la formation

Obtenir le Cerfa 1440703 relatif au permis d'exploitation. Pouvoir ouvrir/reprendre un débit de boissons et/ou un restaurant (vente d'alcool).

Contenu et modalités d'organisation

Thème 1 : Présentation liminaire de la formation Thème 2 : Le cadre législatif et réglementaire • Les sources de droit et les applications • La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique. La police administrative générale (code général des collectivités territoriales). • La police administrative spéciale (code de la santé publique). Thème 3 : Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (café, restaurant...) • Les conditions liées à la personne • Les conditions liées à la licence • La vie d'une licence • Les déclarations préalables à l'ouverture Thème 4 : Les obligations liées à l'établissement : • les horaires d'ouverture et de fermeture • les obligations liées à l'exploitation d'une terrasse située sur la voie publique • l'étalage obligatoire des boissons sans alcool • les affichages obligatoires • l'information sur les prix • la vidéo protection Thème 5 : Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques : • la prévention et la lutte contre le risque "alcool" : la répression de l'ivresse publique, l'interdiction des "open bars", la réglementation des "happy hours" • la protection des mineurs contre le risque "alcool" : l'interdiction de vente et d'offre de boissons alcooliques aux mineurs et les sanctions encourues en cas de non-respect, l'accueil des mineurs de plus de seize ans dans le cadre de l'apprentissage • la conduite à tenir face à un mineur voulant se voir servir de l'alcool, vérification de la majorité • la protection des femmes enceintes contre le risque "alcool" • la présentation des conséquences physiques et psychologiques de la consommation d'alcool sur le corps humain • la conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique • la réglementation de l'interdiction de fumer et les sanctions encourues en cas de non-respect • la réglementation relative aux stupéfiants • la conduite à tenir face à un client sous l'emprise de stupéfiants Thème 6 : Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques : • la lutte contre le bruit • la conduite à tenir en cas de tapage et autres troubles, dans ou aux abords de l'établissement • la lutte

...

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Commentaires sur le parcours personnalisable **Deux journées de 8 heures et une demi-journée de 4 heures**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Ouvrir et gérer un café ou un restaurant, ça ne s'improvise pas Si vous souhaitez proposer des boissons alcooliques à consommer sur place comme débitant de boissons ou restaurateur, vous devez obligatoirement être titulaire d'un permis d'exploitation. La loi oblige toute personne à détenir le permis d'exploitation avant toute ouverture d'un établissement de bar et restauration. Le permis d'exploitation est ainsi obligatoire pour tout futur exploitant d'une licence de débit de boissons.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00276614	du 15/02/2022 au 31/12/2023	Dax (40)	CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL		Non éligible	
00276616	du 15/02/2022 au 31/12/2023	Mont-de-Marsan (40)	CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL		Non éligible	
00276617	du 15/02/2022 au 31/12/2023	Parentis-en-Born (40)	CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL		Non éligible	
00426526	du 18/12/2023 au 31/12/2025	Dax (40)	CCI MONT-DE-MARSAN ET CEL		Non éligible	

00426527	du 18/12/2023 au 31/12/2025	Mont-de- Marsan (40)	CCI MONT-DE- MARSAN ET CEL	Non éligible	
00656626	du 31/12/2025 au 31/12/2028	Dax (40)	CCI MONT-DE- MARSAN ET CEL	Non éligible	
00656627	du 31/12/2025 au 31/12/2028	Mont-de- Marsan (40)	CCI MONT-DE- MARSAN ET CEL	Non éligible	
00656628	du 31/12/2025 au 31/12/2028	Parentis-en- Born (40)	CCI MONT-DE- MARSAN ET CEL	Non éligible	
00656629	du 31/12/2025 au 31/12/2028	Parentis-en- Born (40)	CCI MONT-DE- MARSAN ET CEL	Non éligible	